

ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DES PYRENEES ATLANTIQUES



**CREATION D'UN CREMATORIUM
ET D'UN SITE CINERAIRE PAR
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ
SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DELEGUEE DE LABASTIDE-MONREJEAU**

**CONCLUSIONS et AVIS
Du
COMMISSAIRE ENQUETEUR
(Le rapport fait l'objet d'un document séparé)**

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 174 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

SOMMAIRE

Contexte général	page 3
Justification du projet	page 4
Fondement et réflexion du Commissaire enquêteur	page 6
Analyse du bilan	page 8
Avis et conclusion du commissaire enquêteur	page 9

1 - CONTEXTE GENERAL

- ❖ Vu le Code des Collectivités territoriales, notamment l'article L2223-40
 - ❖ Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L122-1 et R123-9 portant sur l'organisation des enquêtes publiques
 - ❖ Vu le Code des relations entre le public et l'administration
 - ❖ Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Pau désignant monsieur FERLANDO, Joseph en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique sur le projet de création d'un crématorium sur la zone Eurolacq de la commune de Labastide-Monréjeau et décision de principe de délégation de service public pour le financement, la construction et la gestion du crématorium
 - ❖ Vu la délibération du 18 décembre 2018 portant choix du délégataire et contrat de délégation
 - ❖ Vu l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2018 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du Code cde l'Environnement et portant avis de l'Agence Régionale de la Santé en date du 03 janvier 2018 ne soumettant la projet à la réalisation d'un étude d'impact
 - ❖ Vu l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à l'enquête du projet de construction du crématorium
 - ❖ Considérant que le délégataire déposé la demande de permis de construire le 19 février 2018
 - ❖ Considérant que l'organisation d'une enquête publique est nécessaire pour la construction d'u crématorium
 - ❖
- Vu le dossier et les annexes jointes

Une enquête publique d'une durée de 15 jours entiers et consécutifs s'est déroulée du mardi 17 avril 2018 au 03 mai 2018 inclus.

A cet effet :

En date du 20 mars 2018 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné Monsieur Joseph FERLANDO, Major de Gendarmerie en retraite, en qualité de commissaire enquêteur:

Référence du dossier au TA E18000043/64

1.2-LE PROJET

1.2.1 - OBJET

Le projet de la présente enquête publique porte sur la construction d'un crématorium et d'un site cinéraire par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez dans le cadre d'une délégation de service public pour la conception, la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 174 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

d'un crématorium de 581,50m², l'aménagement d'un parking de 30 places ouvert au public sur un terrain de 5186m² implanté sur la commune déléguée de LABASTIDE MONREJEAU.

Pour ce faire, le 28 décembre 2017 un contrat de délégation de service publique a été passé entre la Communauté de communes de Lacq-Orthez et la Compagnie Funéraire du Béarn pour la conception, la construction l'entretien et maintenance d'un crématorium et d'un site cinéraire pour une durée de 25 ans.

1.2.2 - IMPLANTATION

La commune de Labastide-Monréjeau est un village situé dans le département des Pyrénées Atlantiques dans la région Nouvelle Aquitaine. La commune s'étend sur 8,2km² et compte 592 habitants au recensement de 2015. Elle est entourée des communes, de Labastide-Cezéracq, Cescou et Denguin. La commune de Labastide-Monréjeau fait partie de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Le projet se situe sur la zone industrielle Eurolacq 2 d'une superficie de 19,17 hectares sur la partie Ouest de la commune de Labastide-Monréjeau au lieudit 'Touya' sur la parcelle Section ZI 58 d'une superficie de 5189m²

1.3- JUSTIFICATIONS DU PROJET

1.3.1- MOTIVATION DE LA CRÉATION D'UN CRÉMATORIUM ET D'UN SITE CINÉRAIRE

Pour répondre à une demande croissante de crémation la Communauté de communes de Lacq-Orthez, en application de l'article L2223-40 du Code des Collectivités territoriales a décidé le 12 décembre 2016, la création d'un crématorium et d'un site cinéraire, en délégation de service public.

Le projet de création d'un crématorium sur le site Eurolacq2 territoire de la commune déléguée de Labastide-Monréjeau répond à :

- ✚ Une progression constante du nombre de crémations qui se traduit une évolution des mentalités et des pratiques funéraires.
- ✚ Une implantation dans un bassin de vie important
- ✚ Un service de proximité absent du territoire. En effet, aujourd'hui seuls deux crématoriums sont présents sur le département des Pyrénées Atlantiques : il s'agit de ceux de Pau et de Bayonne qui génèrent des problèmes de disponibilité et d'attente.

Ainsi un établissement de proximité offrant des services de qualité, de disponibilité permettant à la population une meilleure gestion des rites funéraires et apte à répondre à une attente de la population pour un équipement de qualité.

1.3.2- CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet est implanté sur un terrain de 5 189m². Il ne présente pas de dénivelé. Il est implanté en retrait de 31m par rapport à la rue pour implanter le lieu de stationnement d'une contenance de 30 places. L'accès se fera par la rue et par un bateau.

Les espaces en pleine terre seront d'une superficie de 2 900m² soit 56% de la parcelle

La totalité de la parcelle sera clôturée en grillage plastifié rigide noire. L'accès se fera par un portail coulissant de couleur noire

Le projet comprendra

- ⊕ Des équipements techniques comprenant un four de crémation pyrolytique de type « Facultatieve Technologie FT III »
- ⊕ Des équipements administratifs s'articulant en bureaux, vestiaires, sanitaires, une salle de conservation des urnes, un espace de stationnement,
- ⊕ Des équipements destinés aux familles, un hall d'entrée, une salle de cérémonie équipé d'un mobilier complet modulable pour accueillir des cérémonies de 30 à 100 personnes assises, un salon de remise des urnes, une salle de convivialité, de capacité différente dotée d'un coin cuisine

1.3.3 -RAISON DU CHOIX DU SITE

Les raisons du choix du site sur la zone industrielle Eurolacq 2 prennent en compte les aspects économiques, le lieu d'implantation, les procédés de production, la prévention des pollutions et des nuisances. D'autre part, il ne présente pas d'impacts sur le paysage et ne supprime pas d'espaces agricoles.

En implantant un crématorium et un site cinéraire sur la zone industrielle EUROLACQ 2 sur le territoire de la commune déléguée de Labastide-Monréjeau, la zone d'influence de cet ensemble portera sur 145 communes inscrites dans un rayon de 22 kilomètres pour une population de 95 043 habitants. A cela il est nécessaire d'ajouter quatre Communautés de communes, le Piémont-Oloronais, la Soule-Xiberoa, Amikurze et Salies de Béarn ce qui représente une zone d'influence du crématorium sur 243 communes pour une population de 150 569 habitants.

D'autre part, la proximité d'un axe routier structurant et des voies de communication lui confère une situation privilégiée en accès direct via la sortie de l'autoroute A65 ce qui permet de ne pas impacter le trafic local lors des cérémonies d'obsèques

2 - FONDEMENT DE LA REFLEXION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

2.1-CONSTATS

- ◆ Le déroulement régulier de l'enquête en ce qui concerne la production des dossiers et annexes, la publicité dans les journaux locaux, l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet à la mairie de Monein et aux abords du projet, ainsi que la mise en place de dossiers complets consultables dans la mairie de Labastide-Monréjeau et au sein de la Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 174 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

♦ La régularité de la tenue des trois permanences, les 17 et 27 avril 2018 ainsi que le 03 mai 2018 à la mairie de Labastide-Monréjeau où les dossiers techniques et annexes, ainsi que le registre d'enquête avaient été préalablement côtés, paraphés et déposés.

- Pratiquement aucune participation du public malgré le respect des informations et des formalités réglementaires de l'avis d'enquête par voie de presse et affichage sur le terrain visible de la voie publique. Mais également par la publication de nombreuses coupures de journaux et dans le MAG n°12 de la CCLLO pour janvier 2018
- L'ensemble du dossier, déposé à la mairie de Labastide-Monréjeau et au sein de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, soumis à l'enquête était lisible, compréhensible et parfaitement apte à répondre aux interrogations du public du 17 avril 2018 au 03 mai 2018.

2.2-EXAMEN ET ANALYSES SPECIFIQUES

Le dossier de présentation, l'étude et ses annexes de demande de permis de construire en vue de créer un crématorium et d'un site cinéraire sur la commune de Labastide-Monréjeau

La visite des lieux du futur crématorium et du site cinéraire.

L'avis de l'Autorité Administrative de l'Etat sur l'évaluation environnementale sur la demande d'autorisation de créer et d'exploiter un crématorium et un site cinéraire sur la commune déléguée de Labastide-Monréjeau en date du 12 décembre 2017

L'avis de l'Agence Régionale de santé en date du 3 janvier 2018

L'implantation du crématorium et du site cinéraire d'une superficie de 5 189m², parcelle ZI58, sur la zone industrielle EUROLACQ 2 territoire de la commune de Labastide-Monréjeau.

L'intérêt et le souci manifestés par la Communauté de communes de Lacq-Orthez de créer et d'exploiter par une délégation de service un crématorium et un site cinéraire sur la commune déléguée de Labastide-Monréjeau pour une zone d'influence importante portant sur plus de 150 000 habitants.

3 - ANALYSE DES ELEMENTS DU BILAN

Considérant le déroulement régulier de l'enquête publique, selon les procédures administratives réglementaires en vigueur et selon les dispositions de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2018 au 03 mai 2018, comprenant notamment les avis d'enquête dans la presse locale et l'affichage de ces avis sur les panneaux de la mairie de Labastide-Monréjeau, de la Communauté de communes de Lacq-Orthez mais également sur le site du projet visible de la voie publique durant toute la durée de l'enquête :

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 17 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

Considérant que les affichages ont été maintenus et vérifiés tout au long de l'enquête publique ;

Considérant la qualité du dossier et des annexes soumis à l'enquête publique parfaitement détaillée, certes complexes sur certains chapitres mais globalement apte à répondre aux interrogations du public et à son information au cours des 15 jours entiers et consécutifs de la durée de l'enquête à la mairie de Labastide-Monréjeau et au sein de la Communauté de communes de Lacq-Orthez avec de bonnes conditions matérielles d'examen du dossier et ses annexes ;

Considérant que le projet de crématorium et d'un site cinéraire n'a pas suscité de remarques ou d'opposition du fait de son implantation sur une zone industrielle, sur un secteur non urbanisé à proximité de voies de communication permettant un accès aisé lors des convois d'obsèques

Mais par ailleurs,

Considérant que le projet de création d'un crématorium s'inscrit dans le cadre d'une délégation de services pour la conception, la construction et l'exploitation au regard de l'article L2223-40 du Code des Collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du Conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 la déflagration d service a été actée à la Compagnie Funéraire du Béarn représentée par Madame Muriel EBERARD pour une durée de 25 ans.

Considérant l'avis de l'Agence Régionale de Santé en date du 03 janvier 2018 qui n'amène pas de remarques particulières sur l'opportunité de réaliser une étude d'impact;

Considérant que par arrêté en date du 07 janvier 2018 l'Autorité Administrative de l'Etat a dispensé ce projet de la production d'une étude d'impact en raison des éléments fournis et de la location du projet sur une zone industrielle ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact.

Considérant l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la commune de Labastide-Monréjeau en date du 24 avril 2018 émettant un avis favorable au projet de construction d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la commune de Labastide-Monréjeau

Considérant que globalement le projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur la zone Eurolacq 2 sur la commune déléguée de Labastide-Monréjeau a été conçu de sorte que son impact futur sur l'environnement soit le plus limité possible par l'emploi de matériaux de qualité,

Considérant que ce projet est justifié au regard : des critères géographiques (bassin de vie), techniques (procédés et dimensionnement), des moyens humains disponibles, des accès (voies de communication structurantes) ainsi que de l'utilisation des meilleurs techniques disponibles, un four pyrolytique « Facultatieve Technologies FT III » ;

Considérant que la création d'un crématorium sur la zone industrielle EUROLACQ 2 sur la commune de Labastide-Monréjeau, répond aux attentes et besoins recensés de la population et devrait

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 174 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

permettre de ne plus avoir à se déplacer jusqu'à Tarbes ou à Pau et d'en limiter ainsi les délais d'attente entre le décès et les obsèques ;

Considérant que ce projet répond aux nouvelles normes sur le rejet dans l'atmosphère des métaux lourds, dioxines et furanes en conformité avec l'arrêté ministériel du 28 janvier 2010 ;

Considérant que l'impact potentiel sur les populations environnantes du projet peut être considéré comme peu significatif au regard de l'environnement : le projet étant situé sur une zone d'activité connectée à la route départementale D817 et à l'échangeur d'Artix de l'autoroute A65 ;

Considérant que le projet est conçu dans une démarche paysagère en conformité avec les politiques publiques de préservation de la biodiversité et des risques liés à la santé ;

Considérant que le projet est en conformité avec les préconisations du document d'urbanisme

Considérant que les travaux de construction et de mise en service s'étaleront sur une période de 12 à 14 mois pour une mise en service au plus tard en février 2002 pour un cout TTC de 2 500 000€

Considérant que les avantages de ce projet de création d'un crématorium et d'un site cinéraire sont prépondérants par rapport aux inconvénients

⇒ **Ainsi et selon nos attendus,**

Le commissaire enquêteur estime globalement que la demande de permis de construire en vue de créer un crématorium et d'un site cinéraire par la Communauté de communes de Lacq-Orthez sur le territoire de la commune déléguée de Labastide-Monréjeau répond aux objectifs fixés par le pétitionnaire

Un service de proximité offrant des besoins de qualité, sans attente pour une pollution importante et permettre aux familles endeuillées de participer aux hommages rendus aux défunt lors des cérémonies d'obsèques

4- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dans ces conditions, et pour les raisons motivées ci-avant exposées, le commissaire enquêteur émet :

Un Avis Favorable

⇒ Au projet de délégation de service public pour la conception, pour la construction, l'entretien-maintenance et l'exploitation d'un crématorium et d'un site cinéraire par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez sur la commune déléguée de LABASTIDE-MONREJEAU conformément à l'arrêté du 29 mars 2018.

Enquête publique : Création d'un crématorium et d'un site cinéraire sur le territoire de la Communauté de communes de Lacq-Orthez commune déléguée Labastide-Monréjeau du 174 avril 2018 au 03 mai 2018. TA E000043/64 du 20 mars 2018. Commissaire enquêteur FERLANDO

Cependant, le Commissaire enquêteur attire l'attention du pétitionnaire sur l'intérêt des recommandations ci-dessous

Première recommandation :

Prendre toutes mesures et dispositions réglementaires pour que les émissions du site ne soient pas source d'impacts significatifs pour l'environnement lors de phase de chantier;

Deuxième recommandation :

Avant la mise en fonction du crématorium et du site cinéraire mettre en œuvre un plan incendie en liaison avec les services incendie et le faire valider par ces services;

Troisième recommandation :

La phase de travaux de création du crématorium et du site cinéraire va inévitablement engendrer des perturbations de toutes sortes par la circulation des poids lourds, par les engins de chantiers et les nuisances diverses (routes dégradées, boues) pour cela inscrire le projet dans une démarche continue, avant et pendant les phases de chantier et d'exploitation en se donnant les moyens de connaître l'efficacité des mesures, de les corriger si nécessaire en mettant en place un système de suivi, et d'évaluation.

Quatrième recommandation

Mettre en place dans les délais impartis une démarche de certification ISO 14001

Fait et clos à PAU le 07 mai 2018

Le commissaire enquêteur
Joseph FERLANDO



Avec le présent avis, est transmis ce jour, 07 mai 2018
À Monsieur CASSIAU-HAURIE Président de la Communauté de communes de Lacq-Orthez

Le rapport de l'enquête publique et les pièces qui y sont annexées

